

Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

Septembre 2022

Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) : pour une agriculture durable et tournée vers l'avenir

Le monde est confronté à des défis écologiques, économiques et sociaux d'une ampleur sans précédent. La population augmente et avec elle la demande de denrées alimentaires. Les ressources naturelles continuent d'être mises sous pression, la sécheresse et les événements extrêmes se font sentir de plus en plus durement, en Suisse aussi. Dans ces circonstances, l'ouverture aux technologies d'avenir et les réglementations correspondantes sont une nécessité absolue dans l'optique du traitement de la politique agricole à partir de 2022 (PA22+).

Comme le montrent la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine, la sécurité de l'approvisionnement peut être remise en question par des événements climatiques extrêmes, mais aussi par des crises. Ainsi, des pénuries d'électricité et de gaz menacent l'ensemble de l'espace européen, les prix de l'énergie augmentent et les chaînes d'approvisionnement sont interrompues. Cette incertitude géopolitique favorise à son tour les tendances à la formation de blocs régionaux et au protectionnisme, ce qui affaiblit encore la résilience des chaînes de création de valeur mondiales. L'agriculture suisse n'est pas épargnée.

Plus important que jamais : des systèmes alimentaires résistants et durables

Ces évolutions ont un impact local non seulement sur la production nationale, mais aussi sur l'approvisionnement en denrées alimentaires importées. Il n'a jamais été aussi impératif de mettre en place des systèmes alimentaires résilients et durables, capables de relever ces défis, de garantir des aliments abordables en quantité suffisante et de protéger la planète pour les générations futures.

Grâce à son savoir-faire et à ses connaissances en matière de mise en œuvre et de mise à l'échelle, l'industrie de la recherche peut contribuer de manière significative à l'avènement d'un avenir plus durable et à la mise en œuvre de l'agenda mondial de la durabilité. D'abord en utilisant sa capacité d'innovation pour relever les défis mondiaux ; ensuite en fabriquant des produits conçus pour répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Innovation et nouvelles technologies au service d'une transformation durable

A elle seule, la mise en œuvre de technologies d'"agriculture intelligente" - c'est-à-dire une connectivité globale au sein des exploitations et entre elles - a un énorme potentiel pour l'accroissement de l'efficacité des ressources. Les drones et les capteurs de sol permettent une détection précoce des ravageurs et des maladies. Les agriculteurs peuvent ainsi mieux cibler l'application d'engrais et de produits phytosanitaires. Les nouvelles techniques de sélection offrent également une possibilité prometteuse de doter de résistances (aux parasites ou aux maladies) ou de tolérances (par exemple à l'humidité ou à la sécheresse) des variétés appréciées du public et bien établies.

Les nouvelles technologies ne permettent pas seulement d'améliorer l'efficacité et de réduire les émissions indésirables, elles favorisent également la création de nouveaux produits. Les protéines alternatives, par exemple, sont de plus en plus populaires. Des plantes telles que le soja, les pois et d'autres légumineuses permettent de fabriquer des produits alternatifs de qualité pour la viande et le lait, produits de plus en plus appréciés, notamment en Suisse. Toutefois, la fabrication de ces produits continue de poser un défi à l'agriculture, sous la forme d'une demande croissante de matières premières végétales de qualité supérieure et constante.

Politique durable: Bien orienter la politique agricole

La Suisse a obtenu de beaux succès dans le domaine de l'alimentation. Dans notre pays, les aliments sont très sûrs et les consommateurs disposent d'un grand choix de produits. Grâce aux progrès technologiques, l'efficacité pourrait toutefois être encore améliorée et l'offre de denrées plus durables renforcée. Il convient de garder cela à l'esprit dans la perspective de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+).

La mesure dans laquelle les nouvelles technologies et les nouveaux produits s'imposent dépend toutefois beaucoup de leur économicité, du cadre légal et de leur acceptation par la société. Des conditions-cadres favorables à l'innovation permettent le développement et l'introduction de nouvelles technologies et de solutions innovantes. Cela pose en préalable que la science reste au cœur des décisions politiques et que des conditions-cadres essentielles, comme la protection des brevets, soient garanties sans faille.

Priorités dans l'agriculture:

- *Une politique agricole qui favorise à la fois l'efficacité et l'écologie.* Avec la croissance démographique attendue, le taux d'autosuffisance actuel d'environ 50 pour cent ne pourra être maintenu que si les sols agricoles sont préservés, si davantage de cultures destinées à l'alimentation humaine sont pratiquées sur les terres arables et si le progrès technique est matérialisé de manière conséquente. Nous avons besoin d'innovations pour offrir aux agriculteurs le choix le plus large possible d'outils - des produits bios à la biotechnologie végétale - car, à l'instar du secteur de l'énergie, l'agriculture a besoin de solutions rapides qui fonctionnent dans la pratique.
- *Procédure d'autorisation rapide et sûre pour les produits phytosanitaires.* Pour que les innovations aient un impact positif sur la société, elles doivent trouver le chemin du marché. L'autorisation suisse des produits phytosanitaires est aujourd'hui déjà largement harmonisée avec la procédure de l'UE. La reconnaissance des décisions d'homologation de l'UE pour les produits phytosanitaires est une mesure clé qui permettrait aux agriculteurs suisses de profiter des innovations dans le domaine phytosanitaire au même rythme que leurs homologues des pays de l'UE. Pourtant, la palette de produits phytosanitaires à la disposition des agriculteurs suisses est dangereusement réduite en raison de la longueur des procédures d'autorisation en Suisse. Cette situation, associée à des défis climatiques croissants, exige une réponse urgente.

Dossiers parlementaires**20.4579 Mo. « Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel »**

Au Conseil national le 14 septembre 2022

Recommandation : NON

Justification : Les produits phytosanitaires qui ont des effets secondaires inacceptables sur l'homme, l'animal et l'environnement ne sont pas autorisés en Suisse. Comme l'utilisation non professionnelle ne requiert pas de formation spécialisée, l'éventail des produits phytosanitaires autorisés est déjà très limité dans ce domaine. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires (paquet d'ordonnances sur l'environnement du printemps 2022), de nouveaux critères ont déjà été proposés, qui s'appliqueront à l'avenir à l'utilisation non professionnelle.

22.3014 Mo. « Droits conférés par les brevets dans le domaine de la sélection variétale. Davantage de transparence »

Au Conseil national le 22 septembre 2022

Recommandation : NON

Justification : Les solutions industrielles existantes et les offres à bas seuil, comme celle de la recherche de brevets par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), améliorent constamment la transparence - sans nécessité d'une révision de la loi sur les brevets et sans empiéter sur les droits souverains accordés aux titulaires de brevets. Ces solutions fonctionnent, ont l'effet escompté, sont conformes au régime européen des brevets et renforcent la compétitivité des entreprises, instituts de recherche et institutions suisses actifs dans le domaine des semences. En outre, aucune plainte n'a été déposée en Suisse par des titulaires de brevets sur des semences en raison d'éventuelles violations de brevets, raison pour laquelle il n'est pas indiqué d'intervenir dans la liberté et la responsabilité d'entreprise.

20.4076 Mo. « Pour une adéquation au système européen d'homologation des pesticides de synthèse avec recours à des études indépendantes »

Au Conseil national le 27 septembre 2022 (Interventions parlementaires catégorie IV, DFI)

Recommandation : NON

Justification : En cas de modification des exigences légales dans l'UE, le Conseil fédéral examine toujours si et dans quelle mesure une reprise ou une adaptation dans le droit suisse est indiquée. Cela vaut également pour la prise en compte d'études indépendantes. L'objectif de la motion est donc déjà atteint et la demande est donc caduque.

Le groupe d'industrie Agrar réunit des spécialistes du domaine de la protection des plantes travaillant pour les entreprises BASF, Bayer, Leu+Gygax, Omya, Stähler et Syngenta. Dans le domaine des produits phytosanitaires, il œuvre pour des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.